

institutionnelle du Canada en matière de lois et d'exigences juridiques relatives à la diversité linguistique et religieuse dépasse probablement celle de toute autre démocratie évoluée dans le monde.

Nous mettons déjà cette mémoire institutionnelle à l'œuvre, en aidant d'autres pays à se démocratiser, en agissant comme observateurs électoraux ainsi qu'en facilitant la constitution de tribunaux, le processus de judiciarisation, la prestation des services policiers, la création de banques centrales et la rédaction de lois sur la propriété et les successions. Les Canadiens ont le sentiment que la démocratie sans la règle de droit n'est que la tyrannie de la majorité, et un marché non régulé, que le despotisme des nantis et de ceux qui ont des relations. Notre intuition nous dit que les droits de la personne et la tolérance doivent être arrimés à de bonnes institutions permettant la séparation des pouvoirs, l'indépendance du système judiciaire, la liberté de presse, la garantie constitutionnelle des droits des minorités et la primauté du droit.

Notre approche intuitive du développement procède de l'expérience que nous avons nous-mêmes vécue en tant que nation en développement au XIX<sup>e</sup> siècle, époque pendant laquelle la politique nationale était axée, tout à la fois, sur les investissements gouvernementaux dans les infrastructures, la libre immigration, la protection des industries de base et l'avènement d'un secteur privé dynamique. Il est naturel pour les Canadiens de voir dans la réglementation gouvernementale non pas un ennemi mais bien une condition préalable du libre marché; il est naturel également de penser qu'un bon gouvernement est la prémisse d'un développement équitable entre les classes, les religions et les régions. Notre expérience du développement est utile pour les nations démocratiques qui cherchent aujourd'hui à prendre leur essor. Elle contribue aussi à la conception des politiques qui devraient orienter les efforts déployés par le Canada pour rendre le développement mondial plus honnête, plus équitable et plus durable.

Notre politique étrangère devrait chercher avant tout à consolider « la paix, l'ordre et le bon gouvernement », comme condition *sine qua non* de la stabilité des États, de la démocratie durable et du développement équitable. D'autres pays auront toujours un budget de développement plus important que le nôtre, mais peu d'entre eux en savent autant que nous sur l'intime relation de causalité entre bon